



FONDATION D'ENTREPRISE
LA MONDIALE

Paris, le 28 octobre 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Marc-Philippe DAUBRESSE lance le fonds « Jeun'ESS » pour développer l'économie sociale et solidaire chez les jeunes

A l'occasion du Forum National des Associations et des Fondations, **Marc-Philippe DAUBRESSE a signé avec les grandes entreprises de l'économie sociale et solidaire la création d'un fonds dénommé « Jeun'ESS » destiné à développer l'économie sociale et solidaire chez les jeunes.**

Ce fonds, financé à 50 % par une subvention du ministère de la Jeunesse et des solidarités actives et à 50 % par La Fondation MACIF, la Fondation Crédit Coopératif, la MAIF, la Fondation Groupe Chèque Déjeuner, la Fondation AG2R La Mondiale et La MGEN, **sera doté d'1,2 million d'euros dès sa création.**

Ce fonds sera piloté par l'Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques (AVISE).

Il visera à **répondre à la quête de sens des jeunes qui souhaitent s'investir par le biais de leur travail ou d'une action bénévole** au service d'un projet de société réconciliant l'homme et la planète.

Selon un sondage CSA (janvier 2010), l'économie sociale et solidaire bénéficie d'une forte attractivité chez les jeunes :

- 75 % d'entre eux estiment que le fait qu'une entreprise soit une « entreprise sociale », les inciterait à postuler.
- 62 % seraient prêts à créer une « entreprise sociale ».

Trois axes d'actions ont été retenus pour ce fonds :

Axe 1 : Promotion de l'économie sociale et solidaire, notamment dans le milieu éducatif ;

- Mener des actions de promotion de l'économie sociale et solidaire auprès des jeunes. Ces actions seront menées au sein des lieux de formation et d'accueil de ceux-ci, et pourront prendre la forme de conférences ou de divers supports de communication. Des actions spécifiques de promotion à la création d'entreprises sociales pourront être menées, avec le soutien de la Caisse des dépôts, par exemple à travers le « Plan entrepreneuriat étudiant » porté par Valérie PECRESSE, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Hervé NOVELLI, secrétaire d'Etat au Commerce, à l'Artisanat, aux Petites et Moyennes entreprises, au Tourisme, aux Services et à la Consommation ;
- Réaliser des formations à destination de jeunes et des professionnels en lien avec ce public.

Axe 2 : Soutien aux initiatives des jeunes dans l'économie sociale et solidaire

- Soutenir les initiatives des jeunes en matière d'économie sociale et solidaire et en particulier les démarches entrepreneuriales, par des appels à projets ;
- Valoriser les jeunes déjà engagés dans ce secteur ;
- Créer des réseaux d'entraide ou de parrainage à destination des jeunes déjà engagés dans ce secteur ;

Axe 3 : Développer les bonnes pratiques des entreprises de l'économie sociale et solidaire pour favoriser l'insertion professionnelle et l'intégration des jeunes

- financer des études sur la place et les attentes des jeunes dans les structures de l'économie sociale et solidaire ;
- mettre en place des actions à destination des dirigeants et des responsables des ressources humaines des entreprises de l'économie sociale et solidaire (colloques, séminaires, formations...) pour mieux prendre en compte les attentes des jeunes ;
- valoriser les entreprises de l'économie sociale et solidaire pionnières ou innovantes pour renforcer la place des jeunes dans leur gouvernance ou en matière d'accueil des salariés et des bénévoles.

Lors de cette signature, Marc-Philippe DAUBRESSE a demandé à l'Association des fondations de l'Économie Sociale (ASFONDES) de mener une étude sur la création à moyen terme d'une fondation d'utilité publique dédiée à l'économie sociale et solidaire.

L'économie sociale et solidaire, c'est :

- **200 000 établissements** : des associations, des mutuelles, des coopératives, des fondations et des entreprises solidaires (AMAP, commerce équitable, insertion, entreprises adaptées...) dont l'activité est guidée par une série de principes fondateurs : non-lucrativité ou lucrativité limitée, principes démocratiques dans la gouvernance (un homme = 1 voix, participation des salariés), utilité collective ou utilité sociale du projet.

- 7 à 8% du PIB,

- 9,8% de l'emploi salarié en France

- des emplois majoritairement non délocalisables et dans des secteurs d'avenir, comme ceux des marchés éthiques (bio, commerce équitable, recyclage...) et les activités d'intérêt général (santé, petite enfance, dépendance, éducation)

-100 millions d'euros dédiés dans le cadre du Grand Emprunt

Contacts presse :

Ministère de la Jeunesse et des Solidarités actives : Anne-Caroline BAYONNE - 01 73 03 40 16

La Fondation MACIF : Alain PHILIPPE - 01 55 31 63 17

La Fondation Crédit Coopératif : Jean-Pierre MONGARNY - 01 47 24 88 36

La MAIF : Sylvie LE CHEVILLIER - 05 49 73 75 60

La Fondation Groupe Chèque Déjeuner : Elise NACCARATO - 01 41 85 37 10

La Fondation AG2R la Mondiale : Delphine LALU - 01 76 60 90 62

La MGEN : Benoît COQUIILLE - 01 40 47 23 92

L'ASFONDES : Jean-Philippe POULNOT - 01 41 85 37 10